

DMTA-P

PRATIQUE
ET B N N N N N
PRATIQUES

AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES PRIORITAIRES

Itinéraires de désherbage
durable du **maïs**
à base de **DMTA-P**

Recommandations BASF

DOSE MAXIMALE

1152 g
par hectare
sur 2 ans

sans dépasser
864g/an/ha



Exemples d'itinéraires en zone de rotation maïs/maïs

- Application en plein en post semis
pré-levée ou post précoce**
 - Isard® 0,8 L/ha + partenaire à dose modulée
 - Dakota®-P 2,5 L/ha + partenaire à dose modulée
- Application en plein en post-levée**
 - Pré-levée suivie en post-levée d'Isard®
0,7 à 0,8 L/ha + partenaires
- Application localisée sur le rang**
(au semis ou en post-précoce) avec binage
et/ou un complément herbicide en post-levée
 - Isard® 0,8 à 1,2 L/ha +/- partenaire
 - Dakota®-P 2,5 à 4 L/ha +/- partenaire
- Alternance de substances actives**
 - Année 1 : solution herbicide à base de DMTA-P
(Ex : Isard® 1 à 1,2 L/ha + partenaire)
 - Année 2 : autre matière active
(Ex : Atic® Aqua 1,8 L/ha + partenaire)

Application localisée sur le rang : quelles combinaisons ?

Dans les situations de flore mixte, **la préservation du potentiel de rendement dès les stades les plus jeunes du maïs**, avant que les adventices ne concurrencent la culture, est essentielle.

L'application en pré-levée au semis sur le rang (rampe sur le semoir) permet **de sécuriser le désherbage en tenant le rang propre durant les premiers stades de maïs tout en diminuant les IFT en pré-levée.**



Gestion de l'inter-rang : choisir sa combinaison selon le contexte, la parcelle (type de sol, pression adventices), la météo, les possibilités organisationnelles sur l'exploitation.



Tout chimique

Traitement
de post-levée
en plein



Mixte

Traitement
chimique,
en post-levée
localisé sur le rang
ou en plein, avec
binage(s)



Tout mécanique

Binage(s)

- Isard® 0,8 à 1,2 L/ha +/- partenaire
- Dakota®-P 2,5 à 4 L/ha +/- partenaire

 **BASF**

We create chemistry

Les 3 règles à mettre en œuvre pour un désherbage durable

1 Évaluer les risques et voies de transfert par un diagnostic à la parcelle.



2 Agir en amont pour limiter le ruissellement, en situation de risque d'érosion. Les effaceurs de traces de roues ont montré leur efficacité (Cf expérimentation chambre d'agriculture de Bretagne - BASF).

3 Mettre en œuvre les itinéraires recommandés par BASF qui respectent les principes suivants :

- ✓ Adapter les doses de DMTA-P et préférer les associations de produits
- ✓ Dans la mesure du possible, privilégier le désherbage localisé sur le rang
- ✓ Vous pouvez biner pour limiter les traitements en post-levée.

www.agro.basf.fr



Le saviez-vous ?

LA STRATÉGIE LA PLUS FIABLE SELON ARVALIS, INSTITUT DU VÉGÉTAL

« Pour un semis précoce, il ressort des années d'expérimentation que la stratégie la plus fiable est la pré-levée au semis sur le rang (rampe sur le semoir) pour permettre de tenir le rang propre durant les 1^{ers} stades, un binage dès la levée des adventices, autour de 4 feuilles du maïs et un rattrapage en plein en tir à vue. »

(source : Arvalis Choisir&Décider. Préconisations régionales 2021 Sud-Ouest)



POUR ALLER PLUS LOIN



Le site du ministère de la Transition écologique et Solidaire



La carte officielle des aires d'alimentation de captage

Ou «Mes antisèches phytos» BASF

QU'EST-CE QU'UN CAPTAGE PRIORITAIRE ?

En 2009, les ministères du Développement Durable et de la Santé ont établi une première liste de 537 captages dits Grenelle identifiés au titre des pollutions diffuses agricoles (nitrates et phytosanitaires). Cette liste a été complétée en 2013 lors de la Conférence environnementale pour s'établir à 1 114 captages intégrés dans les plans de gestion des Agences de L'eau.

Ces captages sont pilotés par le Ministère de l'écologie pour une démarche de suivi.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. © Marque déposée BASF. **Isard® / Spectrum® / Encarit®** - AMM n° 9900251 - 720 g/L de dmta-p - EC. **Dakota®-P / Beloga®-P / Wing®-P** - AMM n° 2090113 - 212,5 g/l dmta-p + 250 g/l pendiméthaline - EC. **Atic® Aqua** - AMM n° 2090011 - 455 g/L de pendiméthaline - CS. **Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° vert BASF Agro (0800 100 299) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. © BASF - Franck Ribard - Getty Images - Shutterstock - Thinkstock - Septembre 2023. Ref. n° 257MATE0523R**

Isard® / Spectrum® / Encarit® - SGH07 - SGH09 - Attention - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H302 : Nocif en cas d'ingestion. - H315 : Provoque une irritation cutanée - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. - H335 : Peut irriter les voies respiratoires. - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dakota®-P / Beloga®-P / Wing®-P - SGH07 - SGH08 - SGH09 - Danger - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H302 : Nocif en cas d'ingestion. - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. - H315 : Provoque une irritation cutanée. - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. - H361d : susceptible de nuire au fœtus. - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Atic® Aqua - SGH07 - SGH08 - SGH09 - Attention - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. - H361d : Susceptible de nuire au fœtus. - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.